

MAIRIE DE PARNAC (Indre)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2022

Le vingt mai deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PARNAC s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme Christine DEJOIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2022

Absents excusés : LEMAIGRE Nicolas, AUGENDRE Fabien, DUFAU Marie-Thérèse, M GAUMET Jean-Louis, LEDAIN Jean-Claude, ZURLOHE Frank, M SOLVEL François.

Pouvoirs de : SOLVEL François à DEJOIE Christine, DUFAU Marie-Thérèse à CHANTELOUP Armelle, GAUMET Jean-Louis à CABENET Gilles.

- Le compte rendu du 08 avril est approuvé à l'unanimité
- Compte-rendu des décisions prises par Mme le Maire conformément à la délibération du 27 mai 2020 : Contrat maîtrise d'œuvre de rénovation de l'ancienne cantine auprès de Monsieur Quatrepoint, architecte DPLG, pour un montant de 11 340€ HT

1. Enquête Publique : chemin le Quéru

Le propriétaire de la parcelle F230 et F237 veut acquérir un chemin rural situé entre ses 2 parcelles pour n'en former qu'une seule.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise l'aliénation de la partie du chemin entre ces 2 parcelles tel qu'indiqué sur le plan ci-annexé et charge madame le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires pour effectuer l'enquête publique préalable.

2. Projet déplacement chemin les 5 routes :

Dans le cadre du projet de parc photovoltaïque qui sera situé au lieu-dit les 5 routes, le porteur de projet envisage de modifier les tracés des chemins d'exploitation ZE07 et ZE08 qui vont se trouver au milieu de la future zone photovoltaïque. (ZE 0004 et 0009)

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 1 abstention, donne son accord de principe pour que les chemins concernés contournent par l'extérieur le projet de parc photovoltaïque.

3. Demande subvention représentants des élèves du collège :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer pour ce projet une subvention de 50 euros.

Celle-ci sera versée sur présentation de l'attestation de paiement de la facture correspondante.

4. Publicité des actes des collectivités :

A compter du 1^{er} juillet, pour les communes de moins de 3500 habitants les modalités de publicité des actes devront être choisies et fixées par de délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal décide d'attendre d'avoir plus d'informations sur cette modification. Décision sera prise lors du prochain conseil municipal.

5. Vente de l'ancien broyeur d'accotement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la vente à l'entreprise MOREAU située à Buzançais, de l'ancien Broyeur Desvoy pour un montant de 2 000 euros.

Questions diverses :

- Les gérants du restaurant communal « Au Bon Vivre » ont informé par courrier la mairie de leur décision d'arrêter leur activité à la fin de la période estivale. Madame le Maire et ses adjoints vont prendre rendez-vous avec eux pour avoir plus de détails sur ce départ.
- Opération « planter un arbre pour les naissances » : Madame le Maire indique qu'il y a eu 4 naissances depuis le début de l'année. Le conseil municipal souhaite renouveler cette opération qui devrait se tenir le 12 novembre prochain.
- Le programme d'entretien de la voirie est à transmettre à la CDC avant le 26 mai.
- Chemin Guerre de 100 ans : la fédération de randonnée propose le rajout d'un nouveau tracé sur la commune (les Gorces ; le Grand Chemin ; le Grand Pacage). A revoir au prochain conseil municipal.
- Subventions FAR 9000 € ont été budgété cette année ; suite à la réunion avec le conseil départemental, il est accordé à la commune 15188 €
- Festiv'en Marche présente les Arts du Cirque le 21 mai dans la cour de l'Ancienne Ecole.
- Voir pour date de réunion de la Commission Communication pour le bulletin Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21.30h